

N° 2010-064

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

- 5 MARS 2010

**SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON**

Le **mercredi 3 mars 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Théâtre Le Cadran, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	25/02/2010
Affichage	26/02/2010

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Lactitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à POYAU Aurélie
GUIGLI Catherine pouvoir à FROMM Gérard
ESTACHY Monique pouvoir à SIMOND Stéphane
ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe

THEME : PATRIMOINE 2

**OBJET : CONVENTION
PARTENARIALE – ETUDES DES
RETOMBEES ECONOMIQUES ET
SOCIALES DU PATRIMOINE
(ERESPA)**

Absents-Excusés : CIRIO Raymond, GUIGLI Catherine, ESTACHY Monique, ESCALLIER Karine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed

Rapporteur : Yvon AIGUIER

La valorisation du patrimoine s'inscrit dans une perspective de politique intégrée, d'attractivité et de dynamisation des territoires, la prise de conscience du rôle économique et social significatif joué par le patrimoine et la nécessité d'en mesurer les impacts se renforcent.

Le Pôle Industries Culturelles & Patrimoines développe avec l'Agence Régionale du Patrimoine PACA une démarche d'observation des différentes formes d'impacts du patrimoine en région Provence – Alpes - Côte d'Azur.

Cette étude porte l'acronyme ERESPA, Etude des Retombées Economiques et Sociales du Patrimoine.

Cette étude est décomposée en deux volets : un volet local avec une première phase d'étude sur la ville d'Arles et un volet régional d'essaimage sur plusieurs villes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Briançon s'est portée candidate pour faire partie du volet régional et bénéficier des compétences du Pôle Industries Culturelles & Patrimoines et de l'Agence Régionale du Patrimoine PACA pour une participation financière de la ville d'un montant de 1 500 € TTC.

L'objectif de l'étude ERESPA est de permettre la mise en place d'un outil d'évaluation et de suivi de la politique culturelle et patrimoniale d'un territoire.

Une enquête Gestionnaires sera une étape permettant d'apprécier et de situer les enjeux briançonnais et régionaux, leurs perspectives et leurs conditions de développement. Elle préfigure ainsi la mobilisation d'une dynamique économique, sociale et culturelle durable structurée autour de la co-production de données fiables et partagées.

Parallèlement à cette enquête Gestionnaires, une étude auprès des visiteurs briançonnais sera mise en place sur les principaux sites patrimoniaux (bâti et naturel) et culturels et les points d'informations de la ville de Briançon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver cette proposition ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette étude ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune la convention annexée à la présente délibération, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 5 - MARS 2010

APPLIQUÉ LE 5 - MARS 2010

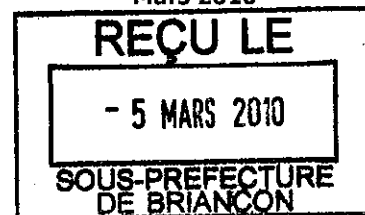
NOTIFIÉ LE

Le Maire

Gérard FROMM



CONVENTION PARTENARIALE



Etudes des Retombées Economiques et Sociales du Patrimoine (ERESPA)

Cette convention définit le cadre de travail établissant les responsabilités et les obligations de chaque partie concernant le projet ERESPA, Etudes des Retombées Economiques et Sociales du Patrimoine, porté par le Pôle Industries Culturelles & Patrimoines et réalisé par l'Agence régionale du Patrimoine PACA.

Cette convention traduit les grandes lignes du partenariat entre la ville de BRIANÇON, plus particulièrement sa direction du Patrimoine et le POLE INDUSTRIES CULTURELLES & PATRIMOINES concernant les aspects organisationnels et financiers de cette collaboration.

Entre

La commune de BRIANÇON représentée par son Maire, Gérard FROMM,

d'une part,

et,

L'association **POLE INDUSTRIES CULTURELLES & PATRIMOINES** déclarée en Sous-préfecture d'Arles, sous le numéro W132001235, représentée par son président, Gilles MARTINET

d'autre part.

Préambule

Le Pôle Industries Culturelles & Patrimoines développe avec l'Agence Régionale du Patrimoine PACA une démarche d'observation des différentes formes d'impacts du patrimoine en région Provence – Alpes - Côte d'Azur.

Cette étude porte l'acronyme ERESPA, Etude des Retombées Economiques et Sociales du Patrimoine.

Cette étude est décomposée en deux volets : un volet local avec une première phase d'étude sur la ville d'Arles et un volet régional d'essaimage sur plusieurs villes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour une présentation plus détaillée de l'étude, le cahier des charges de l'Agence Régionale du Patrimoine PACA est joint à cette convention.

1: Présentation de l'étude

Cette étude a pour objet de procéder à l'évaluation des retombées économiques et sociales du patrimoine sur l'économie locale et de préfigurer un dispositif local d'observation continue.

Afin d'obtenir la vision la plus complète, il a été décidé d'étendre cette étude à tous les champs du patrimoine : protégé et non protégé, matériel et immatériel.

Ce travail doit également créer les conditions d'une articulation efficace entre ce dispositif local et le système d'observation à l'échelle des régions que l'Agence Régionale du Patrimoine PACA s'emploie à construire.

L'ensemble de ce travail sera réalisé par l'Agence Régionale du Patrimoine PACA.

2. Volet régional d'essaimage

Le volet régional d'essaimage de l'étude comprendra l'analyse des impacts directs et indirects du patrimoine.

Pour cela, l'Agence Régionale du Patrimoine mettra à disposition de la commune des outils et une méthodologie d'enquête. Cette méthodologie a été éprouvée par la réalisation de cette étude sur le territoire de la commune d'Arles.

Un comité technique sera constitué réunissant l'Agence Régionale du Patrimoine, un ou plusieurs représentants du Pôle Industries Culturelles & Patrimoines, des élus et techniciens locaux en charge de la culture et du patrimoine ainsi que des personnes référentes sur ces thèmes.

La commune aura la charge d'identifier les personnes ressources.

L'Agence Régionale du Patrimoine assistera les personnes en charge de l'étude par des appuis techniques, une aide à la mobilisation et le transfert d'outil.

Plusieurs rendez-vous entre l'Agence et la commune auront lieu pendant toute la durée de l'étude.

De plus, l'Agence animera trois temps forts :

- réunion de présentation et de lancement de la démarche sur le territoire,
- réunion intermédiaire – états des lieux et premières données,
- réunion de restitution et de présentation des résultats.

L'Agence Régionale du Patrimoine fournira également, en comité technique, des éléments de préconisations en lien avec les résultats de l'étude.

De plus, l'Agence Régionale du Patrimoine et le Pôle Industries Culturelles & Patrimoines auront un important rôle à jouer dans la mise en réseau des différents territoires mettant en place cette démarche.

3. Budget

La contribution demandée aux villes souhaitant s'engager dans la partie essaimage est de **1 500€ TTC.**

4. Rendu

L'objectif de l'étude ERESPA est de permettre la mise en place d'un outil d'évaluation et de suivi de la politique culturelle et patrimoniale d'un territoire.

Cet outil sera décliné dans un document réalisé par l'Agence Régionale du Patrimoine et les membres du comité technique.

Ce document présentera les différentes phases de l'étude ainsi que les préconisations d'actions pour le territoire.

Un document de synthèse sera également réalisé par l'Agence Régionale du Patrimoine PACA et sera présenté et remis aux participants à l'occasion d'une restitution publique de l'étude.

Fait en quatre exemplaires originaux à Arles le

Pour l'association POLE INDUSTRIES
CULTURELLES & PATRIMOINES
Le Président,

Pour la commune de BRIANÇON
Le Maire,

Etude des Retombés Economiques et Sociales du Patrimoine Cahier des charges de l'agence Régionale du Patrimoine

I° Etude des retombées économiques du patrimoine sur Arles

Contexte général

L'Agence Régionale du Patrimoine PACA conduit depuis 2005 de nombreuses études dans le champ de la valorisation économique et sociale du patrimoine. Cette démarche a donné lieu à la création d'un observatoire régional des retombées économiques et sociales du patrimoine associant des acteurs culturels, scientifiques, institutionnels et économiques. Le Ministère de la Culture (Direction de l'architecture et du patrimoine) a confié à l'Agence une mission d'essaimage nationale pour la mise en place au sein de chaque région de systèmes d'observation économiques et sociaux du patrimoine. Parallèlement, des travaux ont été conduits en Région PACA auprès de Conseils Généraux (04, 13, 05,) et de communes souhaitant s'engager dans ce type de démarche.

L'Agence régionale du patrimoine inscrit sa démarche d'étude dans une logique d'**accompagnement et d'appui à la mise en place de systèmes d'observation pérennes**. En effet, au delà de la nécessité pour les différents décideurs d'obtenir des données fiables et précises permettant l'établissement d'états des lieux et de diagnostics, il convient de se doter d'outils de mesure permettant d'apprécier des changements et des évolutions et prendre ainsi des décisions (correctives, prospectives) pertinentes. A ce titre, l'étude faisant l'objet de la présente proposition représente un nécessaire état des lieux des coûts et bénéfices directs, indirects et induits générés par le patrimoine permettant de situer les enjeux locaux et les perspectives de développement culturel et touristique. Elle préfigure ainsi la mobilisation d'une dynamique économique, sociale et culturelle durable structurée autour de la co-production de données fiables et partagées.

La démarche

Cette étude a pour objet de procéder à **l'évaluation des retombées économiques et sociales du patrimoine sur l'économie locale (commune et pays d'Arles) et de préfigurer un dispositif local d'observation continue**. Afin d'obtenir la vision la plus complète, il a été décidé **d'étendre cette étude à tous les champs du patrimoine** : protégé et non protégé, matériel et immatériel.

Ce travail doit également créer les conditions d'une articulation efficace entre ce dispositif local et le système d'observation à l'échelle des régions que l'agence s'emploie à construire.

Méthode

Ce travail se décompose en huit phases distinctes et complémentaires :

1- enquête visiteurs sur les principaux monuments par le dépôt de questionnaires afin de construire une information relative aux caractéristiques, typologies, attentes et propositions des « touristes patrimoniaux » et, au sens plus large, des visiteurs culturels.

Le choix des sites fera l'objet de réunions avec le service Patrimoine de la Ville d'Arles,

2- Création d'un site spécifique de présentation de la démarche et d'une base de données intégrant les gestionnaires et sites du département pour la collecte, l'analyse des données et le partage d'informations relatives à la démarche d'observation,

3- Envoi de questionnaires aux gestionnaires patrimoniaux afin, d'une part d'obtenir des données fiables relatives aux fréquentations, chiffres d'affaire et personnels, mais également de veiller à la mobilisation et la participation active des acteurs culturels départementaux,

4- Collecte de l'ensemble des études, enquêtes et publications réalisées autour de cette problématique sur la ville d'Arles afin de mutualiser, harmoniser et croiser toutes les données disponibles (INSEE, CDT, CRT, ORT, CNFPT, ARP, etc) et produire l'état des lieux économique et social local,

5- Conduite d'une vingtaine d'entretiens auprès de personnes ressource, acteurs culturels, économiques et institutionnels afin d'obtenir de faire un état des lieux des représentations par la mise en évidence d'éléments plus qualitatifs. Ces entretiens seront synthétisés et intégrés au documents produits,

6- Saisie informatique sur le logiciel SPHINX des questionnaires « visiteurs » et « gestionnaires », traitement et analyse,

7- Réalisation d'un document de travail soumis au comité de pilotage pour validation et finalisation de l'étude : enquêtes visiteurs, gestionnaires et institutions, données économiques et sociales, synthèses des entretiens, conclusion et préconisations.

Ce travail donnera lieu à la production de deux types de documents : un rapport exhaustif intégrant l'ensemble des résultats et un document synthétique facilitant sa diffusion.

8 - Tenue d'une réunion de restitution et de mobilisation associant l'ensemble des acteurs ayant participé à la démarche et l'ARP afin de donner à cette démarche un large écho.

La ville d'Arles est gestionnaire de 30 des 31 sites, musées ou monuments entrant dans le champ de l'étude. A ce titre elle aura à mobiliser les moyens (agents et documents administratifs) nécessaires au recueil de l'information.

Un comité de pilotage sera mis en place à l'initiative du commanditaire qui déterminera sa composition ainsi que l'objet de ses réunions.

Budget

Une durée de huit mois (ex : mai 2009 à décembre 2009) est prévue pour la conduite de cette étude. Un montant de 27 000 euros est nécessaire à sa réalisation. Le budget sollicité correspond aux coûts réels engagés par l'Agence régionale du Patrimoine (personnel, déplacements, frais de documentation, conception de du site informatique et de la base de données) pour sa réalisation.

L'Agence Régionale du Patrimoine n'est pas assujettie à la TVA.

II° Mise en place du processus d'essaimage cohérent de la démarche d'étude

Afin de satisfaire aux orientations du PRIDES et inscrire la démarche Arlésienne dans un processus de développement régional, il convient d'étudier et concevoir des outils assurant d'une part un essaimage aisé à d'autres sites en Région et une cohérence méthodologique garante d'analyses transversales probantes.

Ce travail doit prendre en compte des réalités territoriales diverses : typologies de patrimoine, modes de gestion et de valorisation à l'œuvre, composantes socio-économiques, notoriété. Pour chacune d'elles, des ratios ou coefficients multiplicateurs pour l'étude des effets indirects et induits doivent être élaborés.

Afin de ne pas sur-représenter les « grands » sites par une démarche se limitant à la production de données brutes, il faut aussi rendre compte de l'impact relatif par un travail de contextualisation à l'échelle des territoires : mise en perspective des résultats produits avec des données locales sur l'emploi, le tourisme, la population active, etc.

Il faut donc travailler sur un échantillon type de sites représentatifs en Région et présentant des caractéristiques territoriales et patrimoniales différentes, ainsi que des modes de gestion distincts (urbain/rural, patrimoine protégé/ »petit patrimoine, grande ville /petite ville, gestion par Office tourisme/privée, etc) et construire les outils adaptés.

Ceux ci seront de deux types : guide méthodologique permettant une appropriation rationnelle de la démarche par les différents acteurs concernés, base de données pour l'intégration et l'analyse des informations.

Budget

Ce travail peut être réalisé sur une durée de trois mois, son coût étant de 6000 euros.

Il est à noter que la réalisation de ce travail peut être entreprise parallèlement au démarrage de l'étude sur le territoire Arlésien.

Trois villes sont fortement pressenties pour participer à ce processus d'essaimage : Aix-en-Provence, Fréjus et Digne-les-Bains.

Coût total de l'Etude des Retombés Economiques et Sociales du Patrimoine : 27 000€ TTC

